

AFFAIRE N° : 18 LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DES AVIS DES COMMISSIONS.

objet : Couverture de caniveaux au Chaudron et à la Source

Madame OLLIVIER E. revient à 19 H 20.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme d'assainissement 1984, la Municipalité envisage de poursuivre la couverture des caniveaux dans les secteurs du Chaudron et de la Source :

Le montant de l'opération a été fixé à 500 000 F y compris somme à valoir pour honoraires, révision de prix et imprévus.

Le financement sera le suivant :

| | |
|-------------------------------|------------------|
| - Subvention FIDOM 20 % | 100 000 F |
| - Emprunt CDC | 400 000 F |
| | <hr/> |
| | <u>500 000 F</u> |

L'étude ainsi que la surveillance des travaux ont été confiés au Bureau d'études DELTA INGENIERIE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet ainsi que le mode de financement,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : Emet un avis favorable, et précise la localisation de ces caniveaux :
 - . Au Chaudron : Rue des Frères Cazamian (175 m),
 - . A la Source : Rue Hubert Delisle (106 m).
- Finances : Favorable.

LE MAIRE : Il s'agit pour ces deux localités d'une somme de 500 000 FF. Ce sont toujours des tranches, mais ce ne sont pas des opérations définitives. Au Chaudron, il s'agit de la Rue Cazamian ; à la Source, de la Rue Hubert Delisle, sur 106 mètres.

.../...

000082

M. GERARD G. : Peut-on connaître le coût des études ?

M. FOURNEL : Ce sont des études faites par le bureau Delta Ingenierie, de 6,5 % du montant des travaux.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 07/06/1984